

Rougeurs, couperose, angiomes, veinules, taches brunes et photo-réjuvenation

Rougeurs, couperose, angiomes et veinules

- La couperose est une affection cutanée qui se caractérise par des rougeurs sur les joues, le nez, le front et le menton. Lorsque la maladie évolue, ces rougeurs peuvent devenir permanentes et être accompagnées de vaisseaux dilatés (couperose) sur les joues et les ailes du nez, ainsi que des boutons rouges.
- L'angiome est un terme médical général désignant les malformations résultant de vaisseaux sanguins ou

lymphatiques anormalement dilatés.

Un traitement pratiqué à l'aide d'un laser vasculaire permet d'améliorer nettement la peau, de supprimer les rougeurs et de donner au teint un aspect moins terne, plus homogène et globalement plus jeune. Pratiqué sous surveillance médicale, c'est l'un des traitements laser les plus courants, la couperose étant fréquente dès l'âge de 30 ans chez les femmes comme chez les hommes.

Tâches brunes

Des taches brunes apparaissent sur le dos des mains, sur le visage ou sur le corps, conséquences de l'exposition au soleil ou à la lumière du jour, ou simplement du temps qui passe. Ces taches peuvent constituer un dommage esthétique dans la vie quotidienne car elles attirent l'attention. D'autres petites excroissances gênantes peuvent également apparaître sur le visage ou le corps, stimulées par le soleil, les frottements ou simplement avec les années.

Après vérification clinique de leur nature bénigne, un traitement par laser, à l'azote, par

électrocoagulation ou par excision chirurgicale permet une réduction rapide et très nette de ces lésions, redonnant à la peau son aspect uniforme et lisse. Ce type de traitement est fréquemment pratiqué aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Photo-réjuvénation

La photo-réjuvénation consiste à combiner le traitement des rougeurs à celui des taches et du tonus de la peau, permettant d'affiner le grain de peau et de la stimuler.

Quel est le mode de fonctionnement des lasers ?

Les lasers ou les lampes utilisées distribuent une lumière intense qui traverse la peau sans la léser et qui va chauffer de façon sélective la cible (capillaires inesthétiques situés sous la surface ou taches) en provoquant leur coagulation. Le corps digère alors progressivement dans

les semaines qui suivent les vaisseaux ou les taches ainsi touchés. Progressivement, les rougeurs et les taches s'atténuent.

Que ressent-on durant le traitement ?

Vous constaterez durant le traitement un léger picotement et échauffement de la peau. Après le traitement une légère rougeur peut persister 24 à 48 h de même que de petites croûtelles peuvent apparaître à certains endroits.

Quelle partie de la peau peut-on traiter ?

Les patients ayant été traités au laser rapportent d'excellents résultats pour l'ensemble du visage, du décolleté et du cou, des mains ainsi que d'autres zones du corps. Des atténuations de cicatrices ou de vergetures rouges sur d'autres parties

du corps peuvent également être attendues.

Combien de séances doit-on effectuer ?

Les résultats étant progressifs, une évaluation dans le temps est nécessaire.

- Pour les angiomes et les taches, généralement 2 séances permettent d'en venir à bout; pour la couperose, 2-4 séances permettent de la réduire fortement, puis un entretien est recommandé.
- Quant à la photo-réjuvénation, 4 séances sont généralement rythmées à un intervalle de 4-6 semaines puis on recommande un entretien tous les 6-12 mois.

Quels sont les précautions à prendre avant un traitement laser ?

Toute nouvelle médication prise même ponctuellement doit être communiquée au personnel soignant, car certains médicaments peuvent rendre la peau plus réactive au rayonnement laser (par exemple le millepertuis est un fort photosensibilisant).

Il est recommandé de ne pas être bronzé lorsqu'on effectue un traitement par laser (éviton solaire 4 semaines au préalable). Une protection solaire indice UV 50 à renouveler aux 2 heures est recommandée par la suite, jusqu'à résolution complète des suites immédiates du traitement.

Que peut-il se passer après une séance de laser ?

À la suite de tout traitement laser, la peau peut rougir et

gonfler, soit immédiatement après le soin, mais parfois aussi seulement dès le lendemain. Il arrive que des échauffements (comme à la suite d'un coup de soleil) ou des croûtes apparaissent dans les jours qui suivent le soin, notamment lors du traitement des taches pigmentaires, et persistent dans les 10 jours qui suivent, jusqu'à ce que la peau se soit régénérée.

Très rarement, des diminutions ou augmentations de la couleur de la peau (hypo- ou hyper-pigmentations) peuvent apparaître dans les semaines qui suivent un traitement laser, et disparaître progressivement sur quelques mois.

Comment dois-je me comporter après le traitement ?

Éviter de frotter, de compresser ou de gratter les zones traitées. Afin de réduire les suites directes du traitement,

l'application de glace peut apporter un soulagement dans les heures qui suivent le soin. Il n'y a pas de restriction de douche ou de baignade mais traitez la peau en douceur, comme si vous aviez reçu un coup de soleil, pendant les premières 24 heures. Éviter la natation, les sports de contact et spas jusqu'à ce que toutes les rougeurs ou irritations se soient dissipées, mais au minimum pendant 48 heures. L'application d'une crème cicatrisante ou apaisante pendant les premières heures ou jours suivant le traitement permettra de réduire l'inconfort éventuel. La technicienne peut vous conseiller le produit le plus adapté à votre situation. Un camouflage par maquillage couvrant peut être appliqué immédiatement après la séance.

Évitez strictement l'exposition de la zone traitée au soleil dans les premières 48 heures pour tout laser. Lors du traitement des taches et lors des lasers fractionnés, l'éviction solaire doit être prolongée de quelques semaines. Dans tous les cas, l'utilisation d'une crème solaire adaptée à votre situation vous sera proposée par la technicienne. Par la suite, pour faire perdurer le résultat, cette photo-protection devrait devenir une habitude.

En cas de question ou de besoin, n'hésitez pas à nous contacter.

Qu'elles sont les contre-indications à ces traitements ?

Avant tout traitement d'esthétique médicale, l'état de santé et les antécédents médicaux de chacun seront évalués lors d'un entretien préalable. Les personnes souffrant d'une maladie chronique, au bénéfice d'un traitement médical ou porteur d'un pace-maker ou autre matériel médical métallique doivent nous en informer. Les femmes enceintes ou qui allaitent ne seront pas traitées.

Attention !

Ces interventions ne sont pas prises en charge par les caisses d'assurance maladie. Nous vous demanderons donc de régler les frais dès la fin du traitement.

evolys 

Dermatologie, médecine et chirurgie esthétique
info@evolys.ch
www.evolys.ch